

INFORMATIONS JURIDIQUES

DEWALLENS & PARTNERS BVBA

1. Le cabinet d'avocats Dewallens & partners Advocatenkantoor BVBA ("Dewallens & partners") est une société civile sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit belge. Le siège social du cabinet d'avocats Dewallens & partners Advocatenkantoor BVBA est situé à Mechelsestraat 107-109, 3000 Louvain, et enregistré à la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro 0465.849.824. Dewallens & Partners BVBA dispose de quatre bureaux, à savoir :
 - Mechelsestraat 107-109 à 3000 Louvain ;
 - Brouwersstraat 7 à 3000 Louvain ;
 - Entrepotkaai 4/21 à 2000 Anvers ;
 - Jules Besmestraat 124 à 1081 Bruxelles
2. Les avocats de Dewallens & partners exercent leur profession sous le titre d'"avocat" en Belgique. Ils sont inscrits au Barreau de Louvain, au Barreau néerlandophone de Bruxelles et/ou au Barreau d'Anvers.
3. Les règles déontologiques sont disponibles sur les sites suivants :
 - www.advocaat.be
 - www.avocat.be
 - www.balieleuven.be
 - www.baliebrussel.be
 - www.balieantwerpen.be
4. La responsabilité professionnelle des avocats est couverte en premier rang par la police collective Responsabilité Civile Professionnelle de l'Ordre des barreaux flamands souscrite auprès de Amlin Europe NV. Le montant assuré s'élève à € 2.500.000,- par sinistre. La couverture géographique de l'assurance s'étend au monde entier, à l'exclusion des États-Unis et du Canada.
5. Les informations sur le site Web ne constituent pas un conseil juridique aux visiteurs. Toutes les informations sur le site Web sont la propriété intellectuelle exclusive de Dewallens & partners. Toute utilisation de ces informations est soumise aux lois belges protégeant la propriété intellectuelle.